

**Compte rendu du conseil municipal**  
**du mardi 11 avril 2017 - Salle de la mairie à 20 H 30**

Date de convocation : 3 avril 2017.

**Ordre du jour** :

- Budgets primitifs 2017 :
- 1- commune avec vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
  - 2- station-service automatisée,
- Rapport d'activités 2016 SMAT Vieure,
- Bilan du commerce local,
  - Questions et informations diverses.
- 

Présents : MM OLIVIER François, maire, BOIRE Jean, Mme AUZELLE Bernadette, M LACROIX Jacques, Mme BOUNAB Agnès, adjoints, Mme OLIVIER Brigitte, MM AUCLAIR Didier, JUNIET François, FAUCONNIER Eric, Mme MAZE Myriam, M BOROWIAK Rémi, Mmes BRETON Martine et LAMOUREUX Nicole, conseillers municipaux.

Excusés : Mme BUSSIERE Elisabeth qui a donné pouvoir à M JUNIET François et M DENIS Gilles à Mme BRETON Martine.

Secrétaire de séance : Mme BOUNAB Agnès.

Mme BUSSIERE Elisabeth est arrivée en séance à 21 H 15, pendant la présentation par M AUCLAIR Didier du rapport d'activités 2016 du SMAT Vieure.

-----

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2017

Monsieur le maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier conseil municipal. Les élus l'adoptent à l'unanimité et passent à l'ordre du jour.

-----

Tous les conseillers municipaux ont reçu les documents budgétaires mis au vote.

-----

**BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Budget de la commune : présenté avec une fiscalité appliquant les quatre taux de 2016

↳ Le maire a fait voter le budget par chapitre et donner le détail des subventions (article 6574), des participations (article 65548) et des dotations.

↳ FISCALITE DIRECTE LOCALE (Etat 1259)

***Rappel note explicative 2016 :***

*« L'article 75 de la loi de finances pour 2016 réinstaura le bénéfice de l'exonération de taxe d'habitation prévu au I de l'article 1414 du CGI aux contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial. Cette mesure législative n'a pas pu être intégrée dans le calcul des bases prévisionnelles, les montants des bases dégrévées au titre de l'année 2015 étant en cours d'ordonnancement par les services des finances publiques. Les bases notifiées sont de ce fait surévaluées. »*

2016	Taxe d'habitation	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 1 015 000	Bases d'imposition effectives 2016 916 465 (-9,7079%)
------	-------------------	--	--

**Taux d'imposition des taxes directes locales 2017**

Le budget est présenté au vote, par le maire, avec maintien des quatre taux d'imposition 2016 représentant un produit attendu 2017 de 408 133 € :

DEL16/2017 Objet : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 408 133 € ;

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas augmenter la pression fiscale de la population,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 21,82 %
- Foncier bâti = 13,62%
- Foncier non bâti = 30,25 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) = 22,30 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Votants : 15                      Pour : 15

-----

2 - Budget annexe « station-service automatisée » (DEL17/2017)

Section d'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Propositions nouvelles	17 016	Propositions nouvelles	31 914
Résultat reporté	14 898	(dont 3 158 € subvention FISAC)	
	<b>31 914</b>		<b>31 914</b>

Section d'EXPLOITATION

	DEPENSES		RECETTES
			307 341
		Report excédent 2016	29 818
	<b>337 159</b>		<b>337 159</b>

Votants : 15                      Pour : 15

-----

DEL18/2017 Objet : rapport d'activités 2016 SMAT bocage bourbonnais.

Monsieur Didier AUCLAIR, délégué titulaire, présente à l'assemblée le rapport d'activités 2016 du SMAT bocage bourbonnais retraçant l'activité de l'EPCI de l'année écoulée (ce document a été diffusé à chaque conseiller municipal).

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce document qui est consultable au secrétariat de mairie.

➤ Renouveau du festival Hadra qui a réuni 6 000 personnes pendant trois jours en 2016

M Rémi BOROWIAK propose que les outils de communication de cet évènement localisent les communes environnantes afin de promouvoir leurs atouts.

-----

Bilan du commerce local

Le Maire fait part de son inquiétude face aux difficultés que rencontre le commerce local.

La fermeture récente de la boucherie-charcuterie laisse présager la disparition définitive de ce commerce, à moins qu'un repreneur ne se manifeste dans les prochaines semaines, ce qui semble très aléatoire.

Le bar des sports est lui aussi à vendre et il semblerait que la recherche d'un acquéreur s'avère compliquée, compte tenu sans doute du contexte général, mais aussi de la nécessité d'investir des fonds importants pour la mise aux normes de cet établissement.

Le débat s'est engagé pour voir ce qui pourrait être fait par la municipalité, en cas d'échec de l'initiative privée, pour aider à l'installation d'un nouveau commerce (bar-restaurant presse, jeux, par exemple).

La possibilité pour la commune d'acquérir un immeuble et de le restaurer pour le louer ensuite à un commerçant a été évoquée. C'est une piste qui va être explorée très rapidement.

	<i>Bases d'imposition effectives 2016</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2017</i>	<b>Taux proposés 2017</b>	<b>Produit attendu 2017</b>
Taxe d'habitation	916 465	923 400 (+ 0,7567%)	21,82	201 486
Taxe foncière (bâti)	831 878	834 800 (+0,3512%)	13,62	113 700
Taxe foncière (non bâti)	193 606	194 400 (+0,4101 %)	30,25	58 806
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	147 131	153 100 (+4,0569)	22,30	34 141
			<b>Total</b>	<b>408 133</b> + 275 € produit de taxe additionnelle FNB <b>408 408 €</b> (article 73111)

**Allocations compensatrices** (57 852 €)

Taxe habitation : 47 473 € (article 74835)

Taxe foncière (bâti et non bâti) : 10 054 € (article 74834)

TP /CFE : 319 € (article 748314) et 6 € (article 74 833).

**IFER** : stations radioélectriques : 5 131 € (article 73114).

**CVAE** : 19 331 € (article 73112).

**Article 74121** : Dotation de solidarité rurale : **136 746**

- fraction « bourg centre » (DSR BC) : 81 167

- fraction « péréquation » (DSR P) : 25 396

- fraction « cible » (DSR C) : 30 183

(destinée : - aux communes les plus défavorisées

- à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 rurales les plus fragiles).

**Vote du budget primitif 2017** (DEL15/2017)

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Propositions nouvelles (matériel, travaux friche, ponton plan d'eau)	96 921	Propositions nouvelles (dont : FCTVA : 6 478 €, prévision subventions sur programme Réhabilitation bâtiment 1 Avenue Henri Pontet	1 008 520
Réhabilitation bâtiment 1 Avenue Henri Pontet	864 000	576 000 €, prévision réalisation emprunt	
Dépenses financières	47 139	288 000 €)	4 451
Restes à réaliser 2016	40 480	Restes à réaliser 2016	35 569
		Reprise excédent 2016	
	<b>1 048 540</b>		<b>1 048 540</b>

**FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
			939 931
		Report excédent 2016	675 374
	<b>1 615 305</b>		<b>1 615 305</b>

Votants : 15

Pour : 13

Abstentions : 2

### Questions et informations diverses

- Compte rendu assemblée générale UDAAR03 (union départementale des associations d'animation du milieu rural de l'Allier) à Montmarault le 31 mars dernier par Mme Agnès BOUNAB qui a assisté à cette séance avec Mme Myriam MAZE : faits marquants de l'année 2016 :
- 13 383 spectateurs sur l'ensemble des communes dont 147 à Buxières-les-Mines : 9 films projetés + 1 pour les enfants avant les vacances de Noël (164 entrées en 2015),
- l'association a réalisé une perte de 9 424 € sur cet exercice,
- la commune de Hérisson sort de ce dispositif.
- prévision d'achat de 2 véhicules en 2017.

---

### Eclairage public

Le maire fait le point avec l'assemblée, du rapport 2016 établi par le SDE03 en mars 2017 (dont chacun a été destinataire), relatif à la consommation d'électricité de l'éclairage public.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation annuelle en kWh	43 881	66 840	53 016	35 434	31 961	30 451	34 513

Le maire rappelle qu'en 2012, la réglementation des heures de mise en service/coupure de l'éclairage public a changé notamment en augmentant l'interruption de l'éclairage public de 23 H 00 à 6 H 00 aux lieux ne constituant pas une nécessité absolue.

Cet historique démontre que cette action a permis de faire des économies d'énergie à laquelle se cumule le renouvellement des foyers vétustes.

---

### Dates à retenir

- conseil communautaire le 12 avril 2017 à l'ensemble municipal de Buxières-les-Mines (vote des budgets),
- Jazz dans le bocage du 19 au 27 mai 2017

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 15.



Le Maire,  
OLIVIER François,